

**2012-08-09
2012-0449**

BASE

XA OIL CONCENTRATE

**HERBICIDE ADJUVANT
EMULSIFIABLE CONCENTRATE**

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

**REGISTRATION NO. 11769
PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**GUARANTEE:
Mineral oil 83%
Surfactant blend 17%**

NET: 1 – 10 000 L

**LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678**

**IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING
INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273**

03/12

FRONT

XA OIL CONCENTRATE

**HERBICIDE ADJUVANT
EMULSIFIABLE CONCENTRATE**

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

**REGISTRATION NO. 11769
PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**GUARANTEE:
Mineral oil 83%
Surfactant blend 17%**

NET: 1 - 10 000 L

**LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678**

**IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING
INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273**

03/12

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Read and follow label directions and apply only as recommended and at recommended rates. Avoid drifting of herbicide into areas other than those to be sprayed. Avoid excessive or violent agitation of materials in spray tank. Excessive agitation may result in an invert emulsion (sludging or buttering out) causing coagulation and setting of suspended materials. Follow mixing instructions carefully. Immediately after use, thoroughly clean the sprayer by flushing the system with water containing detergent. Keep container tightly sealed and do not allow water to be added to the contents of this container during storage.

FIRST AID

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferable by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically.

DISPOSAL

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

DATAPAK

XA OIL CONCENTRATE

HERBICIDE ADJUVANT

EMULSIFIABLE CONCENTRATE

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

**REGISTRATION NO. 11769
PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**GUARANTEE:
Mineral oil 83%
Surfactant blend 17%**

NET: 1 – 10 000 L

**LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678**

**IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING
INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273**

11/11

DIRECTIONS FOR USE:

1. TANK MIX WITH AATREX 480 LIQUID HERBICIDE:

The post-emergent activity of AATREX Liquid 480 Herbicide is increased when applied in an oil-water emulsion. This combination produces satisfactory control of seedling broadleaf weeds up to 10 cm high. Always apply AATREX Liquid 480 Herbicide before the corn reaches 30 cm in height in order to favour degradation during the growing season. The combination of AATREX Liquid 480 Herbicide in oil-water emulsions has been particularly useful following periods of hot, dry weather, when weeds are more difficult to kill.

MIXING: Fill sprayer tank at least half full with water and engage agitation system. Add the desired amount of AATREX Liquid 480 Herbicide. Continue to fill spray tank leaving enough room to add the XA OIL CONCENTRATE. Add the desired amount of XA OIL CONCENTRATE last and continue to agitate. After any break in the spraying operation, agitate thoroughly. Before refilling, empty spray tank to prevent a buildup of oil in the tank. If any spray mixture remains in the tank, continue to agitate to avoid a separation of the oil from the water. If any oil film starts to build up in the tank, drain and clean tank with a strong detergent solution.

RATES: Use 2.75 - 5.50 L/ha of XA OIL CONCENTRATE plus the recommended amount of AATREX Liquid 480 Herbicide in 200 - 300 L of water/ha. This is at the rate of 1.25 L XA OIL CONCENTRATE per 100 L of water.

CAUTION

Some injury to corn can occur with AATREX Liquid 480 Herbicide applied in oil-water emulsions, especially during cold, backward weather. There is no risk of corn injury when AATREX Liquid 480 Herbicide is applied in water alone. Do not add hormone-type weed killers such as 2,4-D, 2,4-DB, MCPA, MCPB and dicamba, or other herbicides, to combinations of oil-water emulsions and AATREX Liquid 480 Herbicide. The risk of damage to other vegetation from spray drift is increased with the use of AATREX Liquid 480 Herbicide in an oil-water emulsion.

Do not reduce the rates recommended on the AATREX Liquid 480 Herbicide label.

2. TANK MIX WITH QUIZALOFOP P-ETHYL (YUMA HERBICIDE OR ASSURE II HERBICIDE):

Use 5 - 10 L of XA OIL CONCENTRATE /1000 L of spray solution. Refer to the herbicide label for detailed use instructions.

3. TANK MIX WITH BASAGRAN LIQUID HERBICIDE AND BASAGRAN FORTE HERBICIDE:

Ground Application: 100 - 400 L/ha

Use 1 L of XA OIL CONCENTRATE /100 L of spray volume to a maximum rate of 2 L/ha. Restrict application rate to 1 L/ha under hot, humid conditions.

Aerial Application: 50 - 100 L/ha.

Use 0.125 - 0.25 L of XA OIL CONCENTRATE /ha. Do not use XA OIL CONCENTRATE in excess of 0.25 L/ha as substantial crop injury could occur.

4. TANK MIX WITH LADDOK HERBICIDE:

Use 10 L of XA OIL CONCENTRATE /1000 L of spray solution.

5. TANK MIX WITH MANA LADDER 240 EC:

Always use XA Oil Concentrate with MANA Ladder 240 EC.

APPLICATION METHOD	SPRAY VOLUME	RATE OF XA OIL CONCENTRATE	COMMENTS
Ground	50 L/ha	400 – 500 mL/ha (0.8 to 1.0% v/v)	Apply the recommended rate in a minimum spray volume of 50 L/ha. Refer to the herbicide label for detailed use instructions.
	100 L/ha	800 mL to – 1 L/ha (0.8 to 1.0% v/v)	
Aerial	30 L/ha	240 – 300 mL/ha (0.8 to 1.0% v/v)	Apply the recommended rate in a minimum spray volume of 30 L/ha. Refer to the herbicide label for detailed use instructions.

NOTE: Constant agitation is needed until application is complete.

Tank Mixes of MANA Ladder 240 EC with broadleaf weed herbicides, insecticides and fungicides: When tank-mixing, always add the broadleaf herbicide(s), insecticide or fungicide to the spray tank first; followed by MANA Ladder 240 EC, with XA Oil Concentrate added last.

PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Read and follow label directions and apply only as recommended and at recommended rates. Avoid drifting of herbicide into areas other than those to be sprayed. Avoid excessive or violent agitation of materials in spray tank. Excessive agitation may result in an invert emulsion (sludging or buttering out) causing coagulation and setting of suspended materials. Follow mixing instructions carefully. Immediately after use, thoroughly clean the sprayer by flushing the system with water containing detergent. Keep container tightly sealed and do not allow water to be added to the contents of this container during storage.

FIRST AID:

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferable by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically.

DISPOSAL:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

All product names are registered trademarks of their respective companies.

SAFETY DATA SHEET

XA OIL CONCENTRATE



Section 1. Identification

Product identifier : XA OIL CONCENTRATE
SDS # : 212
Other means of identification : Pest Control Products Act Registration No. 11769
Product type : Liquid.

Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Identified uses
Herbicide adjuvant.
Uses advised against
Not available.

Supplier's details : Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
Telephone no.: : 1-800-328-4678 (Customer Service)
Email : retail-SDS2@nutrien.com
Emergency telephone number (with hours of operation) : CHEMTREC: 1-800-424-9300
Medical: 1-800-561-8273

Section 2. Hazard identification

OSHA/HCS status : This material is considered hazardous by the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).
Classification of the substance or mixture : ASPIRATION HAZARD - Category 1

GHS label elements

Hazard pictograms :



Signal word : Danger
Hazard statements : May be fatal if swallowed and enters airways.

Precautionary statements

General : Read label before use. Keep out of reach of children. If medical advice is needed, have product container or label at hand.
Prevention : Not applicable.
Response : IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTER or doctor. Do NOT induce vomiting.
Storage : Store locked up.

Section 2. Hazard identification

Disposal : Dispose of contents and container in accordance with all local, regional, national and international regulations.

Section 3. Composition/information on ingredients

Substance/mixture : Mixture

Other means of identification : Pest Control Products Act Registration No. 11769

Ingredient name	% (w/w)	CAS number
mineral oil	80 - 85	8042-47-5

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified and hence require reporting in this section.

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

Section 4. First-aid measures

Description of necessary first aid measures

- Eye contact** : Immediately flush eyes with plenty of water, occasionally lifting the upper and lower eyelids. Check for and remove any contact lenses. Continue to rinse for at least 15 minutes. Get medical attention if symptoms occur.
- Inhalation** : Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. If not breathing, if breathing is irregular or if respiratory arrest occurs, provide artificial respiration or oxygen by trained personnel. Get medical attention.
- Skin contact** : Wash with plenty of soap and water. Remove contaminated clothing and shoes. Continue to rinse for at least 15 minutes. Get medical attention if symptoms occur.
- Ingestion** : Get medical attention immediately. Call a poison center or physician. Wash out mouth with water. Remove dentures if any. If material has been swallowed and the exposed person is conscious, give small quantities of water to drink. Stop if the exposed person feels sick as vomiting may be dangerous. Aspiration hazard if swallowed. Can enter lungs and cause damage. Do not induce vomiting. If vomiting occurs, the head should be kept low so that vomit does not enter the lungs. Never give anything by mouth to an unconscious person. If unconscious, place in recovery position and get medical attention immediately. Maintain an open airway. Loosen tight clothing such as a collar, tie, belt or waistband.

Most important symptoms/effects, acute and delayed

Potential acute health effects

- Eye contact** : May cause slight transient irritation.
- Inhalation** : No known significant effects or critical hazards.
- Skin contact** : May cause slight transient irritation.
- Ingestion** : Aspiration hazard if swallowed. Can enter lungs and cause damage. May be fatal if swallowed and enters airways.

Over-exposure signs/symptoms

- Eye contact** : No specific data.
- Inhalation** : No specific data.
- Skin contact** : No specific data.
- Ingestion** : Adverse symptoms may include the following:
nausea or vomiting
diarrhea

Section 4. First-aid measures

Indication of immediate medical attention and special treatment needed, if necessary

- Notes to physician** : Treat symptomatically and supportively.
- Specific treatments** : Do NOT induce vomiting. If vomiting occurs, the head should be kept low so that vomit does not enter the lungs.
- Protection of first-aiders** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation. Decontamination measures may be necessary. Personnel and equipment must be checked and decontaminated prior to leaving the area.

See toxicological information (Section 11)

Section 5. Fire-fighting measures

Extinguishing media

- Suitable extinguishing media** : Use an extinguishing agent suitable for the surrounding fire.
- Unsuitable extinguishing media** : Do not use water jet.
- Specific hazards arising from the chemical** : In a fire or if heated, a pressure increase will occur and the container may burst.
- Hazardous thermal decomposition products** : Decomposition products may include the following materials:
carbon dioxide
carbon monoxide
- Special protective actions for fire-fighters** : Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Contain and collect the water used to fight the fire for later treatment and disposal.
- Special protective equipment for fire-fighters** : Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode.

Section 6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

- For non-emergency personnel** : Hazard of slipping on spilled product. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Evacuate surrounding areas. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilled material. Avoid breathing vapor or mist. Provide adequate ventilation. Wear appropriate respirator when ventilation is inadequate. Put on appropriate personal protective equipment.
- For emergency responders** : If specialized clothing is required to deal with the spillage, take note of any information in Section 8 on suitable and unsuitable materials. See also the information in "For non-emergency personnel".
- Environmental precautions** : Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused adverse impacts (sewers, waterways, soil or air).

Methods and materials for containment and cleaning up

Section 6. Accidental release measures

- Small spill** : Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Dilute with water and mop up if water-soluble. Alternatively, or if water-insoluble, absorb with an inert dry material and place in an appropriate waste disposal container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.
- Large spill** : Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Approach release from upwind. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Wash spillages into an effluent treatment plant or proceed as follows. Contain and collect spillage with non-combustible, absorbent material e.g. sand, earth, vermiculite or diatomaceous earth and place in container for disposal according to local regulations (see Section 13). Dispose of via a licensed waste disposal contractor. Contaminated absorbent material may pose the same hazard as the spilled product. Note: see Section 1 for emergency contact information and Section 13 for waste disposal.

Section 7. Handling and storage

Precautions for safe handling

- Protective measures** : Read label before use. Apply this product only as specified on the label. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Avoid breathing vapor or mist. Avoid contact with eyes, skin and clothing. Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Do not swallow. Avoid contact with eyes, skin and clothing. Avoid breathing vapor or mist. Keep in the original container or an approved alternative made from a compatible material, kept tightly closed when not in use. Empty containers retain product residue and can be hazardous. Do not reuse container.
- Advice on general occupational hygiene** : Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Workers should wash hands and face before eating, drinking and smoking. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas. See also Section 8 for additional information on hygiene measures.
- Conditions for safe storage, including any incompatibilities** : Store in accordance with local regulations. Store in original container protected from direct sunlight in a dry, cool and well-ventilated area, away from incompatible materials (see Section 10) and food and drink. Store locked up. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Do not store in unlabeled containers. Use appropriate containment to avoid environmental contamination. See Section 10 for incompatible materials before handling or use.

Section 8. Exposure controls/personal protection

Control parameters

Occupational exposure limits

Ingredient name	Exposure limits
mineral oil	<p>OSHA PEL (United States, 5/2018). TWA: 5 mg/m³ 8 hours.</p> <p>ACGIH TLV (United States, 3/2020). TWA: 5 mg/m³ 8 hours. Form: Inhalable fraction</p> <p>NIOSH REL (United States, 10/2016). TWA: 5 mg/m³ 10 hours. Form: Mist STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Form: Mist</p> <p>British Columbia Provincial: (Canada, 1/2020). TWA: 1 mg/m³ 8 hours.</p> <p>CA Alberta Provincial: (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 hours. Form: Mist</p>

Section 8. Exposure controls/personal protection

15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Form: Mist
CA Ontario Provincial (Canada, 1/2013).
 TWA: 5 mg/m³ 8 hours. Form: mist
 STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Form: mist
CA Quebec Provincial. (Canada, 7/2019).
 TWAEV: 5 mg/m³ 8 hours. Form: mist
 STEV: 10 mg/m³ 15 minutes. Form: mist

Appropriate engineering controls : Ensure any process release discharges in a controlled manner to an approved safe location.

Environmental exposure controls : Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

Individual protection measures

Contact your personal protective equipment manufacturer to verify the compatibility of the equipment for the intended purpose.

Hygiene measures : Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Appropriate techniques should be used to remove potentially contaminated clothing. Wash contaminated clothing before reusing. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.

Eye/face protection : Safety eyewear complying with an approved standard should be used when a risk assessment indicates this is necessary to avoid exposure to liquid splashes, mists, gases or dusts. If contact is possible, the following protection should be worn, unless the assessment indicates a higher degree of protection: safety glasses with side-shields.

Skin protection

Hand protection : Chemical-resistant, impervious gloves complying with an approved standard should be worn at all times when handling chemical products if a risk assessment indicates this is necessary. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, check during use that the gloves are still retaining their protective properties. It should be noted that the time to breakthrough for any glove material may be different for different glove manufacturers. In the case of mixtures, consisting of several substances, the protection time of the gloves cannot be accurately estimated.

Body protection : Personal protective equipment for the body should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.

Other skin protection : Appropriate footwear and any additional skin protection measures should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.

Respiratory protection : Based on the hazard and potential for exposure, select a respirator that meets the appropriate standard or certification. Respirators must be used according to a respiratory protection program to ensure proper fitting, training, and other important aspects of use.

For U.S. work sites where respiratory protection is required, ensure that a respiratory protection program meeting 29 CFR 1910.134 requirements is in place.

Section 9. Physical and chemical properties and safety characteristics

The conditions of measurement of all properties are at standard temperature and pressure unless otherwise indicated.

Appearance

Physical state	: Liquid.
Color	: Yellow. [Light]
Odor	: Sweet. / Hydrocarbon. [Slight]
Odor threshold	: Not available.
pH	: Not available.
Melting point/freezing point	: -15°C (5°F)
Boiling point, initial boiling point, and boiling range	: Not available.
Flash point	: Open cup: >110°C (>230°F) [Cleveland]
Evaporation rate	: Not available.
Flammability	: Not available.
Lower and upper explosion limit/flammability limit	: Not available.
Vapor pressure	: Not available.
Relative vapor density	: Not available.
Relative density	: Not available.
Density	: 0.88 g/cm ³ [15°C (59°F)]
Solubility in water	: Insoluble.
Partition coefficient: n-octanol/water	: Not applicable.
Auto-ignition temperature	: Not available.
Decomposition temperature	: Not available.
Viscosity	: Kinematic (40°C (104°F)): <20.5 mm ² /s (<20.5 cSt)
Particle characteristics	
Median particle size	: Not applicable.

Section 10. Stability and reactivity

Reactivity	: No specific test data related to reactivity available for this product or its ingredients.
Chemical stability	: The product is stable.
Possibility of hazardous reactions	: Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.
Conditions to avoid	: Keep away from incompatible materials. Keep away from heat and flame.
Incompatible materials	: Strong oxidizing materials. Reducing agents.
Hazardous decomposition products	: Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

Section 11. Toxicological information

Information on toxicological effects

Acute toxicity

Product/ingredient name	Result	Species	Dose	Exposure
mineral oil	LD50 Oral	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Summary : Low acute toxicity.

Irritation/Corrosion

Not available.

Conclusion/Summary

- Skin** : May cause slight transient irritation.
- Eyes** : May cause mild eye irritation.
- Respiratory** : No known significant effects or critical hazards.

Sensitization

Not available.

Conclusion/Summary

- Skin** : No known significant effects or critical hazards.
- Respiratory** : No known significant effects or critical hazards.

Mutagenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Classification

Product/ingredient name	IARC	NTP	ACGIH
mineral oil	-	-	A4

Reproductive toxicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Teratogenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Specific target organ toxicity (single exposure)

Not available.

Specific target organ toxicity (repeated exposure)

Not available.

Aspiration hazard

Product/ingredient name	Result
mineral oil	ASPIRATION HAZARD - Category 1

Section 11. Toxicological information

Information on the likely routes of exposure : Routes of entry anticipated: Oral, Dermal, Inhalation.

Potential acute health effects

- Eye contact** : May cause slight transient irritation.
- Inhalation** : No known significant effects or critical hazards.
- Skin contact** : May cause slight transient irritation.
- Ingestion** : Aspiration hazard if swallowed. Can enter lungs and cause damage. May be fatal if swallowed and enters airways.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

- Eye contact** : No specific data.
- Inhalation** : No specific data.
- Skin contact** : No specific data.
- Ingestion** : Adverse symptoms may include the following:
nausea or vomiting
diarrhea

Delayed and immediate effects and also chronic effects from short and long term exposure

Short term exposure

- Potential immediate effects** : See above.
- Potential delayed effects** : See below.

Long term exposure

- Potential immediate effects** : See above.
- Potential delayed effects** : See below.

Potential chronic health effects

Not available.

- Conclusion/Summary** : No known significant effects or critical hazards.
- General** : No known significant effects or critical hazards.
- Carcinogenicity** : No known significant effects or critical hazards.
- Mutagenicity** : No known significant effects or critical hazards.
- Reproductive toxicity** : No known significant effects or critical hazards.

Numerical measures of toxicity

Acute toxicity estimates

N/A

Other information : Not available.

Section 12. Ecological information

Toxicity

Not available.

- Conclusion/Summary** : Based on available data, the classification criteria are not met. May be harmful to the environment if released in large quantities. Apply this product only as specified on the label. This product is not for use in aquatic settings.

Persistence and degradability

Section 12. Ecological information

Not available.

Bioaccumulative potential

Product/ingredient name	LogP _{ow}	BCF	Potential
mineral oil	>6	-	high

Mobility in soil

Soil/water partition coefficient (K_{oc}) : Not available.

Other adverse effects : No known significant effects or critical hazards.

Section 13. Disposal considerations

Disposal methods : Read label before use. Apply this product only as specified on the label. Care should be taken when handling emptied containers that have not been cleaned or rinsed out. Triple rinse containers with water and add the rinse water to the spray tank. Disposal should be in accordance with applicable regional, national and local laws and regulations.

Section 14. Transport information

	TDG	DOT	IMDG	IATA
UN number	Not regulated.	Not regulated.	Not regulated.	Not regulated.
UN proper shipping name	-	-	-	-
Transport hazard class(es)	-	-	-	-
Packing group	-	-	-	-
Marine pollutant	No.	No.	No.	No.

Additional information

Special precautions for user : **Transport within user's premises:** always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.

Section 15. Regulatory information

Canadian lists

Canadian NPRI : None of the components are listed.

CEPA Toxic substances : None of the components are listed.

International regulations

Chemical Weapon Convention List Schedules I, II & III Chemicals

Not listed.

Montreal Protocol

Section 15. Regulatory information

Not listed.

Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

Not listed.

Rotterdam Convention on Prior Informed Consent (PIC)

Not listed.

UNECE Aarhus Protocol on POPs and Heavy Metals

Not listed.

Inventory list

Australia	: Not determined.
Canada	: Not determined.
China	: Not determined.
Europe	: Not determined.
Japan	: Japan inventory (CSCL): Not determined. Japan inventory (ISHL): Not determined.
New Zealand	: Not determined.
Philippines	: Not determined.
Republic of Korea	: Not determined.
Taiwan	: Not determined.
Thailand	: Not determined.
Turkey	: Not determined.
United States	: Not determined.
Viet Nam	: Not determined.
U.S. Federal regulations	: TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Not determined

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Not listed

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Not listed

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Not listed

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Not listed

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Not listed

SARA 302/304

Composition/information on ingredients

No products were found.

SARA 304 RQ : Not applicable.

SARA 311/312

Classification : ASPIRATION HAZARD - Category 1

Composition/information on ingredients

Name	%	Classification
mineral oil	80 - 85	ASPIRATION HAZARD - Category 1

Section 15. Regulatory information

State regulations

- Massachusetts** : The following components are listed: OIL MIST, MINERAL
- New York** : None of the components are listed.
- New Jersey** : The following components are listed: MINERAL OIL (UNTREATED and MILDLY TREATED)
- Pennsylvania** : None of the components are listed.
- California Prop. 65**

This product does not require a Safe Harbor warning under California Prop. 65.

Section 16. Other information

History

- Date of issue/Date of revision** : 2/15/2022
- Date of previous issue** : No previous validation
- Version** : 1

Key to abbreviations

- : ATE = Acute Toxicity Estimate
 BCF = Bioconcentration Factor
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 HPR = Hazardous Products Regulations
 IATA = International Air Transport Association
 IBC = Intermediate Bulk Container
 IMDG = International Maritime Dangerous Goods
 LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution)
 N/A = Not available
 SGG = Segregation Group
 UN = United Nations

Procedure used to derive the classification

Classification	Justification
ASPIRATION HAZARD - Category 1	Calculation method

✔ Indicates information that has changed from previously issued version.

Notice to reader

Supply chain partners must ensure they pass this SDS, and all other relevant safety information to their customers.

DISCLAIMER AND LIMITATION OF LIABILITY

The information and recommendations contained in this Safety Data Sheet ("SDS") relate only to the specific material referred to herein (the "Material") and do not relate to the use of such Material in combination with any other material or process. The information and recommendations contained herein are believed to be current and correct as of the date of this SDS. HOWEVER, THE INFORMATION AND RECOMMENDATIONS ARE PRESENTED WITHOUT WARRANTY, REPRESENTATION OR LICENSE OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, WITH RESPECT TO THEIR ACCURACY, CORRECTNESS OR COMPLETENESS, AND THE SELLER, SUPPLIER AND MANUFACTURER OF THE MATERIAL AND THEIR RESPECTIVE AFFILIATES (COLLECTIVELY, THE "SUPPLIER") DISCLAIM ALL LIABILITY FOR RELIANCE ON SUCH INFORMATION AND RECOMMENDATIONS. This SDS is not a guarantee of safety. A buyer or user of the Material (a "Recipient") is responsible for ensuring that it has all current information necessary to safely use the Material for its specific purpose.

FURTHERMORE, THE RECIPIENT ASSUMES ALL RISK IN CONNECTION WITH THE USE OF THE MATERIAL.

Section 16. Other information

THE RECIPIENT ASSUMES ALL RESPONSIBILITY FOR ENSURING THE MATERIAL IS USED IN A SAFE MANNER IN COMPLIANCE WITH APPLICABLE ENVIRONMENTAL, HEALTH, SAFETY AND SECURITY LAWS, POLICIES AND GUIDELINES. THE SUPPLIER DOES NOT WARRANT THE MERCHANTABILITY OF THE MATERIAL OR THE FITNESS OF THE MATERIAL FOR ANY PARTICULAR USE AND ASSUMES NO RESPONSIBILITY FOR INJURY OR DAMAGE CAUSED DIRECTLY OR INDIRECTLY BY OR RELATED TO THE USE OF THE MATERIAL.

**2012-08-09
2012-0449**

BASE

HUILE CONCENTRÉE XA

**HERBICIDE ADJUVANT
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

**NO D'HOMOLOGATION 11769
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE:
Huile minérale 83%
Mélange surfactif 17%**

NET : 1 – 10 000 L

**LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678**

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT,
D'UN INCÉDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT,
APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.**

03/12

FRONT

HUILE CONCENTRÉE XA

ADJUVANT HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

**NO D'HOMOLOGATION 11769
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE :
Huile minérale 83%
Mélange surfactif 17%

NET : 1 – 10 000 L

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT,
D'UN INCEDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT,
APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.**

03/12

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Lire et suivre les instructions données sur l'étiquette. Toujours utiliser le produit de la façon recommandée et aux doses indiquées. Éviter toute dérive de l'herbicide dans les endroits autres que ceux qui doivent être traités. Ne pas agiter violemment ou excessivement le contenu dans le réservoir du pulvérisateur. Une agitation excessive pourrait occasionner une émulsion invertie (un mélange boueux ou butyreux) où les substances en suspension se coagulent et se déposent au fond. Suivre attentivement les instructions de préparation. Immédiatement après avoir utilisé le pulvérisateur, il faut le nettoyer à fond en rinçant tout le système avec de l'eau contenant un détersif. Garder le contenant hermétiquement fermé et ne jamais permettre aucune addition d'eau au contenu de ce récipient durant son emmagasinage.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VETEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DATAPAK

HUILE CONCENTRÉE XA

ADJUVANT HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

**NO D'HOMOLOGATION 11769
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE :
Huile minérale 83%
Mélange surfactif 17%

NET : 1 – 10 000 L

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT,
D'UN INCÉDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT,
APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.**

11/11

MODE D'EMPLOI

1. MÉLANGE EN CUVE AVEC L'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480 :

L'activité en postlevée de l'herbicide AATREX liquide 480 s'accroît lorsque le produit est appliqué dans une émulsion huile-eau. Ce mélange supprime adéquatement les plantules de mauvaises herbes à feuilles larges atteignant jusqu'à 10 cm de hauteur. Toujours appliquer l'herbicide AATREX liquid 480 avant que le maïs n'atteigne 30 cm de hauteur afin de favoriser la suppression pendant la saison végétative. Le mélange de l'herbicide AATREX liquide 480 à des émulsions huile-eau s'est avéré particulièrement utile après des périodes de temps très chaud et sec, lorsque les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

MÉLANGE : Remplir à moitié le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau et engager le système d'agitation. Ajouter la quantité désirée de l'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480. Continuer de remplir le réservoir du pulvérisateur en laissant assez d'espace pour pouvoir y ajouter l'HUILE CONCENTRÉE XA. Ajouter en dernier lieu la quantité désirée de l'HUILE CONCENTRÉE XA et continuer d'agiter. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter le mélange. Pour prévenir toute accumulation d'huile dans le réservoir, bien vider le pulvérisateur avant de le remplir à nouveau. S'il reste du mélange dans le réservoir, continuer de l'agiter pour empêcher l'huile et l'eau de se séparer. Lorsqu'une pellicule huileuse commence à se former dans le réservoir, le vider et le nettoyer avec une solution détersive forte.

DOSES : Utiliser de 2,75 à 5,50 L d'HUILE CONCENTRÉE XA plus la quantité recommandée d'HERBICIDE AATREX LIQUIDE 480 dans 200 à 300 L d'eau par hectare, ce qui correspond à la dose de 1,25 L d'HUILE CONCENTRÉE XA pour 100 L d'eau.

ATTENTION

L'application de l'herbicide AATREX liquide 480 dans des émulsions huile-eau peut abîmer le maïs, surtout par temps froid pour la saison. Il n'y a aucun risque de dommages au maïs lorsque l'herbicide AATREX liquide 480 est appliqué dans de l'eau seulement. Dans les mélanges de l'herbicide AATREX liquide 480 et d'émulsions huile-eau, ne pas ajouter d'herbicides de type hormonal comme 2,4-D, 2,4-DB, MCPA, MCPB ou dicamba, ni aucun autre herbicide. L'utilisation de l'herbicide AATREX liquide 480 dans une émulsion huile-eau accroît les risques de dommages à d'autres plantes par dérive de pulvérisation.

Ne pas diminuer les quantités recommandées sur l'étiquette de l'herbicide AATREX liquide 480.

2. MÉLANGE EN CUVE AVEC QUIZALOFOP P-ÉTHYLE (HERBICIDE YUMA OU HERBICIDE ASSURE II) :

Utiliser 5 à 10 L d'HUILE CONCENTRÉE XA pour 1 000 L de bouillie. Consulter l'étiquette de l'herbicide pour le mode d'emploi détaillé.

3. MÉLANGE EN CUVE AVEC BASAGRAN HERBICIDE LIQUIDE OU HERBICIDE BASAGRAN FORTE :

Traitement terrestre : 100 à 400 L/ha. Utiliser 1 L d'HUILE CONCENTRÉE XA pour 100 L de bouillie, jusqu'à un maximum de 2 L/ha. Par temps chaud et humide, ne pas employer plus de 1 L/ha.

Traitement aérien : 50 à 100 L/ha. Utiliser 0,125 à 0,25 L d'HUILE CONCENTRÉE XA par hectare. Ne pas employer plus de 0,25 L d'HUILE CONCENTRÉE XA par hectare, car les cultures pourraient subir des dégâts importants.

4. MÉLANGE EN CUVE AVEC LADDOK HERBICIDE :

Utiliser 10 L d'HUILE CONCENTRE XA pour 1 000 L de bouillie.

5. MÉLANGE EN CUVE AVEC MANA LADDER 240 EC :

Toujours utiliser HUILE CONCENTRÉE XA avec MANA Ladder 240 EC.

MÉTHODE D'APPLICATION	VOLUME DE PULVÉRISATION	DOSE D'HUILE CONCENTRÉE XA	COMMENTAIRES
Terrestre	50 L par hectare	400 – 500 mL/ha (0.8 à 1.0% v/v)	Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 L par hectare. Consulter l'étiquette de l'herbicide pour le mode d'emploi détaillé.
	100 L par hectare	800 mL à 1 L/ha (0.8 à 1.0% v/v)	
Aérienne	30 L par hectare	240 – 300 mL/ha (0.8 à 1.0% v/v)	Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 L par hectare. Consulter l'étiquette de l'herbicide pour le mode d'emploi

		détaillé.
--	--	-----------

REMARQUE : Une agitation constante est nécessaire jusqu'à la fin de l'application.

Mélange de MANA Ladder 240 EC avec des herbicides contre les dicotylédones, des insecticides et des fongicides : Pour la préparation des mélanges en cuve, toujours ajouter le(s) herbicide(s) contre les dicotylédones, l'insecticide ou le fongicide d'abord, puis MANA LADDER 240 EC, et enfin l'adjuvant HUILE CONCENTRÉE XA.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Lire et suivre les instructions données sur l'étiquette. Toujours utiliser le produit de la façon recommandée et aux doses indiquées. Éviter toute dérive de l'herbicide dans les endroits autres que ceux qui doivent être traités. Ne pas agiter violemment ou excessivement le contenu dans le réservoir du pulvérisateur. Une agitation excessive pourrait occasionner une émulsion inversée (un mélange boueux ou butyreux) où les substances en suspension se coagulent et se déposent au fond. Suivre attentivement les instructions de préparation. Immédiatement après avoir utilisé le pulvérisateur, il faut le nettoyer à fond en rinçant tout le système avec de l'eau contenant un détergent. Garder le contenant hermétiquement fermé et ne jamais permettre aucune addition d'eau au contenu de ce récipient durant son emmagasinage.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

6. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
7. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
8. Rendre le contenant inutilisable.
9. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
10. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de la réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les noms de produits sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



HUILE CONCENTRÉE XA

Section 1. Identification

Identificateur de produit : HUILE CONCENTRÉE XA
n° SDS : 212
Autres moyens d'identification : Loi sur les Produits Antiparasitaires N° d'Homologation 11769
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Adjuvant herbicide.
Utilisations non recommandées
Non disponible.

Données relatives au fournisseur : Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
No de téléphone: : 1-800-328-4678 (Représentant du Service à la Clientèle)
Courriel : retail-SDS2@nutrien.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC: 1-800-424-9300
Médicale: 1-800-561-8273

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention : Non applicable.

Section 2. Identification des dangers

- Intervention** : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
- Stockage** : Garder sous clef.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Loi sur les Produits Antiparasitaires N° d'Homologation 11769

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
huile minérale	80 - 85	8042-47-5

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si usé et si elles peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut provoquer une irritation passagère.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation passagère.

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
diarrhée

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Administrer un traitement symptomatique et de soutien.

Traitements particuliers : Ne PAS faire vomir. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Des mesures de décontamination peuvent être nécessaires. Le personnel et le matériel doivent être vérifiés et décontaminés avant de quitter la zone.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contenez et recueillez l'eau combattant le feu pour traitement plus en retard et disposition.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Déversement glissant. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré des effets néfastes (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Lire l'étiquette avant utilisation. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
huile minérale	<p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 5 mg/m³ 10 heures. Forme: Brouillard STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard</p> <p>Gouvernement Provincial de British Columbia: (Canada, 1/2020). TWA: 1 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Alberta Provincial: (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard</p> <p>Gouvernement Provinciale de l'Ontario: (Canada, 1/2013). TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: mist STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: mist</p> <p>CA Québec Provincial. (Canada, 7/2019). VEMP: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillards VECD: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: brouillards</p>

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Veiller à ce que toute matière dégagée par le procédé se décharge de manière contrôlée vers un endroit sûr approuvé.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Pour les sites de travail américains où une protection respiratoire est requise, s'assurer qu'un programme de protection respiratoire répondant aux exigences de la norme 29 CFR 1910.134 est en place.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Jaune. [Pâle]

Odeur : Sucré. / Hydrocarbure. [Faible]

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion et point de congélation : -15°C (5°F)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: Non disponible.
Point d'éclair	: Vase ouvert: >110°C (>230°F) [Cleveland]
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité	: Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non disponible.
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur relative	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Densité	: 0.88 g/cm ³ [15°C (59°F)]
Solubilité dans l'eau	: Insolubles.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (40°C (104°F)): <20.5 mm ² /s (<20.5 cSt)
<u>Caractéristiques des particules</u>	
Taille médiane des particules	: Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart des produits incompatibles. Tenir éloigné des sources de chaleur et de la flamme.
Matériaux incompatibles	: Matières très oxydantes. Les agents réducteurs..
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
huile minérale	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Faible toxicité aiguë.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Conclusion/Résumé

- Peau** : Peut provoquer une irritation passagère.
- Yeux** : Peut causer une irritation oculaire mineure.
- Respiratoire** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Non disponible.

Conclusion/Résumé

- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Respiratoire** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
huile minérale	-	-	A4

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
huile minérale	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation passagère.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation passagère.
Ingestion : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 nausées ou vomissements
 diarrhée

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Voir ci-dessus.
Effets différés possibles : Voir dessous.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Voir ci-dessus.
Effets différés possibles : Voir dessous.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.
Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Autres informations : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Ce produit n'est pas destiné à être utilisé en milieu aquatique.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
huile minérale	>6	-	élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Lire l'étiquette avant utilisation. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Rincer les conteneurs trois fois avec de l'eau et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de solution à pulvériser. Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Polluant marin	Non.	Non.	Non.	Non.

Autres informations

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 14. Informations relatives au transport

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

- Australie** : Indéterminé.
- Canada** : Indéterminé.
- Chine** : Indéterminé.
- Europe** : Indéterminé.
- Japon** : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
- Nouvelle-Zélande** : Indéterminé.
- Philippines** : Indéterminé.
- République de Corée** : Indéterminé.
- Taiwan** : Indéterminé.
- Thaïlande** : Indéterminé.
- Turquie** : Indéterminé.
- États-Unis** : Indéterminé.
- Viêt-Nam** : Indéterminé.
- Réglementations États-Unis** : **TSCA 8(a) CDR Exemption / Exemption partielle**: Indéterminé
- Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit
- Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

Section 15. Informations sur la réglementation

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
huile minérale	80 - 85	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: OIL MIST, MINERAL

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: MINERAL OIL (UNTREATED and MILDLY TREATED)

Pennsylvanie : Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 2/15/2022

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure

Version : 1

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Section 16. Autres informations

Classification	Justification
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

[Avis au lecteur](#)

Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent veiller à ce qu'ils passent cette FDS, et toutes autres informations pertinentes sur la sécurité à leurs clients.

AVERTISSEMENT ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche signalétique («SDS») ne concernent que les matières spécifiques visées dans les présentes (le «matériel») et ne concernent pas l'utilisation de ces matériaux en combinaison avec tout autre matériel ou processus. Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme exactes et à jour à compter de la date de la présente fiche signalétique. Toutefois, les informations et recommandations sont présentées sans garantie, représentation OU DE LICENCE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE à leur exactitude, exactitude ou l'exhaustivité, et le vendeur, fournisseur et fabricant de matériel et de leur filiales respectives (COLLECTIVEMENT, LES «fournisseur») EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA CONFIANCE DANS ces informations et recommandations. Cette FDS n'est pas une garantie de sécurité. Un acheteur ou l'utilisateur du matériel (un «bénéficiaire») est chargé de veiller à ce qu'elle dispose de tous les renseignements nécessaires pour utiliser en toute sécurité du matériel pour son but spécifique.

EN OUTRE, Le destinataire assume tous les risques RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE. Le destinataire assume toute responsabilité d'assurer le matériel est utilisé dans toute sécurité en RESPECT DES LOIS APPLICABLES L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SECURITE, LES POLITIQUES ET LES LIGNES DIRECTRICES. LE FOURNISSEUR NE GARANTIT PAS LA COMMERCIALISATION DE LA MATIERE OU LA SANTE DE LA MATIERE POUR UN USAGE PARTICULIER ET N'ACCEPTÉ AUCUNE RESPONSABILITÉ pour blessures ou dommages causés directement ou indirectement PAR OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE.